



PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 10 - AVRIL 2012

SOMMAIRE

32 - Préfecture du Gers

Secrétariat Général

Arrêté N °2012093-0002 - Arrêté portant délégation de signature à M. Serge
CLOS- VERSAILLE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre- mer,
Directeur des libertés publiques et des collectivités locales 1



PRÉFET DU GERS

Arrêté n ° 2012093-0002

**signé par GUEPRATTE Etienne
le 02 Avril 2012**

**32 - Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat**

Arrêté portant délégation de signature à M.
Serge CLOS- VERSAILLE, conseiller
d'administration de l'intérieur et de l'outre-
mer, Directeur des libertés publiques et des
collectivités locales



PRÉFET DU GERS

**Direction de la coordination interministérielle
et des moyens de l'Etat**
Service du Pilotage Interministériel et du développement
Bureau du courrier et de la coordination

ARRÊTÉ
portant délégation de signature à M. Serge CLOS-VERSAILLE,
Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre mer,
Directeur des libertés publiques et des collectivités locales,

Le Préfet du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU le décret du 27 mai 2011 portant nomination de M. Étienne GUEPRATTE en qualité de Préfet du Gers,
- VU l'arrêté de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 31 janvier 2012, portant mutation à compter du 1^{er} avril 2012 de **M. Serge CLOS-VERSAILLE**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de Directeur des libertés publiques et des collectivités locales à la Préfecture du Gers,
- VU l'arrêté préfectoral du 05 mars 2012 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers;
- SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du GERS,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation est donnée à **M. Serge CLOS-VERSAILLE**, conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'Outre Mer, directeur des libertés publiques et des collectivités locales, à l'effet de signer, au nom du Préfet du Gers, tous documents, concernant les attributions de sa direction, à l'exclusion des arrêtés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Serge CLOS-VERSAILLE**, la délégation de signature prévue à l'article 1er ci-dessus sera exercée chacun en ce qui concerne ses attributions respectives par :

* **Mme Anne-Marie GARBAY**, attachée principale d'administration de l'Intérieur et de l'Outre Mer, chef du bureau des élections, de la réglementation, et des affaires juridiques et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, par Mme Martine LOZES, attachée de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef de bureau et à M. Michel ORTHOLAN secrétaire administratif de classe normale.

* **M. Christian BENECH**, attaché d'administration de l'Intérieur et de l'Outre Mer, chef du bureau de la circulation et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, la délégation de signature sera exercée par :

- Mme Dominique ABEILHÉ, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de bureau,

- Mme Danièle MEAU, adjoint administratif principal,

- Mme Janick KNAEBEL, adjoint administratif, exclusivement pour la signature des attestations temporaires valant titre de conduite remises en commission médicale lorsqu'elle en assure le secrétariat.

civil et des étrangers et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci par Mme Isabelle AMARGER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau et par Mme Marie-France FAGET secrétaire administrative de classe supérieure.

* **M. Didier ROTA**, attaché principal d'administration de l'Intérieur et de l'Outre Mer, chef du service des relations avec les collectivités locales et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par :

-M. Mathieu HEUGAS-LACOSTE attaché de l'Intérieur et de l'Outre Mer, adjoint au chef de service, chef du bureau du contrôle budgétaire, des finances locales et des dotations et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Mme Hélène MIGLIORINI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle et par Mme Monique SEVAT, secrétaire administratif de classe supérieure.

-Mme Bernadette SOLIRENE, attachée de l'Intérieur et de l'Outre Mer, adjointe au chef de service, chef du bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Mme Véronique DESGUÉ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle et par M. Alain CASSAGNAUD secrétaire administratif de classe supérieure.

* **M. Hervé ZURAW**, attaché principal d'administration de l'Intérieur et de l'Outre Mer, chef du bureau du droit de l'environnement, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par Mlle Laetitia BERTRAND, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau et par Mme Marie-Hélène NONNON, secrétaire administrative de classe supérieure.

Article 3 : Nonobstant les articles précédents, délégation permanente est donnée à :

***Mme Anne-Marie GARBAY**, attachée principale d'administration de l'Intérieur et de l'Outre Mer, chef du bureau des élections et de la réglementation, à l'effet de signer :

- les titres de circulation : livret et carnet spéciaux A et B,
- les cartes d'agents immobiliers et de négociateurs immobiliers,
- les récépissés de dépôt de dossiers et de demandes de titres,
- les récépissés de déclaration et de modification d'association.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Anne-Marie GARBAY**, délégation est donnée à Mme Martine LOZES, attachée de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef de bureau, et à M. Michel ORTHOLAN secrétaire administratif de classe normale.

***M. Christian BENECH**, attaché d'administration de l'Intérieur et de l'Outre Mer, chef du bureau de la circulation, à l'effet de signer :

- § les certificats d'immatriculation des véhicules ainsi que tous documents délivrés au public, tels que certificats de situation de véhicules, récépissés de déclaration de destruction,
- § les permis de conduire,
- § les mesures administratives consécutives à un examen médical,
- § les attestations de visite médicale taxis, ambulances, transports sanitaires et transports scolaires,
- § les courriers de restitution des permis étrangers aux autorités de délivrance, après échange contre un permis français,
- § les cartes professionnelles de conducteurs de taxis.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Christian BENECH**, délégation est donnée à :

- Mme Dominique ABEILHÉ, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de bureau,
- Mme Danièle MEAU, adjoint administratif principal,
- Mme Janick KNAEBEL, adjoint administratif, exclusivement pour la signature des attestations temporaires valant titre de conduite remises en commission médicale lorsqu'elle en assure le secrétariat.

* **M. Stéphane VAVASSORI**, attaché d'administration de l'Intérieur et de l'Outre Mer, chef du bureau civil et des étrangers et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci par Mme Isabelle AMARGER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau et par Mme Marie-France FAGET secrétaire administrative de classe supérieure, à l'effet de signer :

- § les cartes nationales d'identité,
- § les passeports,
- § les titres de séjour,
- § les documents de circulation pour mineurs étrangers,
- § les titres d'identité républicains,
- § les titres de voyage pour réfugiés,
- § l'enregistrement et la délivrance du récépissé constatant le dépôt d'une souscription de nationalité au titre de l'article 21-2 du code civil.
- § tous documents ne comportant pas de décision, les correspondances courantes.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 28 juin 2011 portant délégation de signature à M. Christian CHEVALIER, directeur des libertés publiques et des collectivités locales est abrogé.

Article 5 : M. le Secrétaire Général de la préfecture du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch le 02 avril 2012

Le Préfet,